Brest : Salah S., multirécidiviste, finalement expulsé de France après l'incendie de l'appartement d'une ex (màj : historique de ses méfaits)

13/12/2019 à 10h59



12/12/2019

Une Brestoise est venue témoigner à la barre du tribunal de Brest, ce jeudi 12 décembre, de la scène d'horreur qu'elle a vécue, dans la nuit du 25 au 26 janvier 2019 dans son appartement brestois. Menacée par des messages vocaux plus tôt dans la journée « Je vais mettre le feu chez toi », « Ce soir, il y aura des balles », la victime se savait menacée par son ex-compagnon, avec qui elle avait vécu trois mois, à la fin de l'année 2018.

Son ex-compagnon vient chez elle une première fois, peu après 23 h, casse la porte, la menace et l'agresse. (…) À 2 h 47, il revient et met le feu à l'appartement.
Héroïques, les policiers qui interviennent une nouvelle fois dans l'immeuble évacuent d'autres habitants. Suivant les réquisitions de la procureure, le tribunal a condamné Salah Slimane à six ans de prison ferme et une interdiction de paraître sur le territoire français.

Le télégramme

05/06/2012

Un jeune homme : “Je m’étais garé pour chercher des cigarettes au Balto, rue Jean-Jaurès. Et je l’ai vu arriver de la place Guérin. Je le connaissais de vue. J’ai voulu lui serrer la main, quand je l’ai vu lever le bras droit et faire un grand geste. Puis, j’ai senti des picotements au niveau de ma gorge. Deux secondes plus tard, il y avait du sang partout”. Avant d’être transporté vers les urgences de La Cavale-Blanche, la victime rencontrera une autre connaissance, qui, elle, lui portera secours et s’avérera connaître le prénom de son agresseur.

“C’est pas moi ! s’insurge le prévenu à la carrure impressionnante. Je le connais pas, moi. Je l’ai jamais vu de ma vie!”.
“Sa compagne de l’époque a confirmé qu’il était parti chercher un kebab dans l’heure où l’agression a été commise. Un autre homme était aussi hospitalisé, ce soir-là. Pour exactement le même type de violences a également cité son nom. Son avocat tentera bien de démontrer l’utilité du cutter dans le travail de plaquiste du prévenu, le tribunal condamnera Salah Slimane àun an de prison ferme”.

Le télégramme

21/03/2009

Son casier judiciaire était déjà chargé de condamnations relatives pour partie à des violences commises sur ses

différentes petites copines et dont la dernière en date remonte à il y a un mois à peine.
Ce jour, il a rencontré celle qui venait de le quitter dans une galerie commerciale. À la fin de la discussion, il lui a porté des coups. Puis il s'est rebellé contre les forces de l'ordre, crachant des monceaux pornographiques et machistes à l'encontre d'une policière. Sans compter le bout de shit.
Il dit l'alcool, une enfance déchirée, les «sept-huit joints» journaliers, «des fois plus», pour justifier sa violence. Mais le tribunal se lasse et suit les réquisitions du procureur Bafcop en condamnant Salah Slimane à la peine plancher en la matière. Soit un an ferme derrière les barreaux.
Le télégramme